

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Le JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS.

DES INTÉRÊTS DE LA FRANCE EN ORIENT.

Les souteneurs du misérable système de la paix à tout prix, ont avancé un étrange sophisme, pour justifier la honteuse inertie du gouvernement dans les affaires d'Orient. Selon eux, ce serait compromettre imprudemment et vainement l'honneur et les intérêts de la France, que de les subordonner à la protection d'un pacha égyptien. Il est facile de réfuter ce pauvre et dédaigneux argument.

Il faut se demander d'abord, si le traité de Londres n'a d'autre but que de soumettre au sultan le vice-roi d'Egypte, pour maintenir l'intégrité de l'empire ottoman. Or, ce n'est évidemment là que le prétexte du traité. Qu'importe aux puissances signataires que Mohammed-Aly ou d'autres pachas dominent en Egypte et en Syrie, comme vassaux d'Abdul-Medjid? En quoi l'Autriche et la Prusse s'y trouvent-elles intéressées? Si les alliés veulent sincèrement l'intégrité de l'empire ottoman, Mohammed-Aly, représentant fidèle de la métropole, en est le plus ferme appui. Qu'on lui arrache la domination qu'il a conquise, qu'on confie à plusieurs pachas, le gouvernement des contrées qu'il a constituées unitairement en un état politique assez vigoureux, dépendant de la Porte et lui payant le tribut, les nouveaux maîtres, impuissants, incapables et avides, s'empres-eront d'exploiter le pays et de le ruiner pendant leur commandement éphémère; ils le replongeront dans cette épouvantable anarchie qui l'a désolé pendant plusieurs siècles; s'ils deviennent assez puissants pour se révolter, ils lèveront l'étendard de l'indépendance. Qu'y gagnera la Porte? Qu'y gagneront les alliés?

D'ailleurs Mohammed-Aly n'est plus qu'un vieillard sur le déclin de sa vie. Si sa domination était si importante, ne pouvait-on attendre quelques années encore que la mort vint la lui ravir? Et en présence d'une telle éventualité, peut-on raisonnablement croire que les alliés, afin de le soumettre, se soient hasardés imprudemment dans les chances périlleuses d'une guerre européenne? Cela n'est pas possible.

L'intégrité de l'empire ottoman ne les inquiète guères, tout le prouve. Leurs antécédents les accusent au contraire d'en conjurer la ruine. Qui donc avait fomenté l'insurrection des Hellènes, si ce n'est la Russie? Qui brûlait à Navarin, la flotte turque et égyptienne? Qui a constitué le royaume de Grèce, avec les plus riches provinces de la Turquie?

Ecartons donc le prétexte et cherchons le but. Le but est facile à comprendre, c'est le partage de l'empire ottoman et l'aviilissement de la France. A la Russie, il faut Constantinople pour dominer le monde, à l'Autriche quelques lambeaux de la Turquie Européenne pour

s'asseoir sur la Méditerranée à la Prusse une partie du Hanovre et du Brunswick pour se fortifier, à toutes ces puissances il faut l'anéantissement de la France révolutionnaire pour garantir leurs conquêtes et leur tyrannie.

Aujourd'hui la coalition procède à son œuvre d'envahissement en affaiblissant l'Egypte et la Syrie et en imposant son influence à la Porte avec son intervention. Il n'est pas à croire qu'elle suspende l'accomplissement de ses projets; mais si elle s'arrêtait, ce ne serait que dans l'attente d'une occasion plus favorable. Dominée par son ambition, aveuglée par les illusions de son antagonisme et de sa haine contre-révolutionnaire, elle a jeté audacieusement le gant à la France. Et la France ne l'a pas relevé.

Le traité du 15 juillet a été une insulte et nous ne l'avons point déshonoré. Il menace tous nos intérêts et notre honneur, et nous délibérons! Il a rompu l'équilibre des alliances européennes et il a laissé la France isolée au milieu des gouvernements, sinon des nations. Il a été rédigé sans elle et contre-elle. On a déjà exécuté ses premières dispositions sans s'inquiéter d'elle. On l'accomplira avec le même dédain et la même insolence. On a bombardé Beyrouth, demain on attaquera Saint-Jean-d'Acre et Alexandrie, puis l'Algérie aura son tour et enfin l'invasion débordera sur nos côtes et sur nos frontières.

Cependant, supposons que nos prévisions, que tout justifie, soient mal fondées. Admettons que l'intervention, si intéressée, si prévoyante des quatre puissances, soit sincère et n'ait véritablement pour but actuel que de soumettre la vice-royauté de l'Egypte et de la Syrie aux exigences de la métropole. Effaçons l'insulte faite à la France; oublions l'outrage qui a blessé au cœur toute la nation. Eh bien! notre intérêt nous ordonne encore de soutenir Méhémet-Aly contre ses ennemis.

Peu nous importe l'homme. C'est sa puissance que nous devons défendre, c'est l'état politique qu'il a constitué et que son énergie et son génie peuvent seuls maintenir, que nous devons protéger. Notre alliance lui est nécessaire et le présent et l'avenir nous imposent le devoir de l'accorder.

Dans les circonstances présentes, nous ne pouvons laisser la Prusse et l'Autriche, ni la Russie, et encore moins l'Angleterre s'ingérer exclusivement dans les affaires de l'Orient, et particulièrement implanter leur influence en Egypte et en Syrie. Par leur position sur la Méditerranée, à nos portes, ces deux provinces nous offrent et nous promettent des avantages politiques et commerciaux que nous ne pouvons nous laisser enlever par nos ennemis.

On connaît d'ailleurs l'article 5 du traité de Londres, en vertu duquel les alliés pourront, par l'intermédiaire de la Porte devenue, grâce à eux, souveraine absolue sous leur dépendance, imposer au vice-roi tous les privilèges qu'ils exigeront. Dans notre intérêt, nous devons donc

renverser leurs projets, combattre leur influence et par conséquent garantir à Mohammed-Aly l'indépendance de son gouvernement, en le prenant sous notre protection.

Que si l'on envisage l'avenir, des considérations aussi impérieuses nous prescrivent la même politique. L'empire ottoman dégénéré, épuisé, avili, n'a plus de vie; c'est une puissance à l'agonie qui disparaîtra bientôt à la première crise. Un jour viendra prochainement où sultan et vice-roi, métropole et pachalik, tout sera effacé de la liste des souverains et du rang des nations. Alors l'Europe se jettera, comme à la curée, sur ce cadavre. La France elle-même ne pourra plus, quand l'heure aura sonné, empêcher cette grande invasion. Il faudra qu'elle expose son droit et réclame par la force sa part de conquête. Alors l'Angleterre viendra lui disputer l'Egypte et la Syrie, et pour l'empêcher de faire de la Méditerranée un lac anglais, la France devra aller s'asseoir comme protectrice ou souveraine sur les rives du Nil, de l'Euphrate et de l'Oronte.

Qu'on n'hésite donc plus! La guerre est devant nous, prochaine, imminente, nécessaire. Il s'agit de savoir si nous devons l'attendre honteusement dans nos foyers, ou si nous devons l'aller chercher glorieusement dans la Méditerranée avec la victoire et l'honneur qui nous appellent.

Tous les sophismes des écrivains serviles et stipendiés, toutes les lâchetés d'un gouvernement sans vergogne n'arrêteront pas l'invasion qui nous menace et ne préviendront point les événements inévitables que la force des choses amènera sur les ruines de l'empire ottoman.

BULLETIN POLITIQUE.

L'opinion publique est toujours dans l'anxiété; le pouvoir ne sort pas de son inertie. A peine même s'il daigne apprendre à la France les événements qui se sont déjà accomplis en Orient. Jusqu'à ce jour nous ne les connaissons que par les rapports contradictoires des journaux anglais. Qu'y a-t-il donc que le gouvernement craigne de publier? Pourquoi ce mystère?

Le 12, a paru dans les journaux ministériels la note suivante: « Le gouvernement n'a reçu qu'aujourd'hui, des nouvelles d'Orient. Ces nouvelles parties d'Alexandrie le 26 septembre, et transmises à Paris par le télégraphe, ne contiennent que peu de détails. Le vice-roi avait répondu à l'acte de sa déchéance avec beaucoup de modération; mais il se préparait à opposer une énergique résistance. On présumait qu'Ibrahim-Pacha avait attaqué les troupes débarquées. On ignorait encore le résultat de ses opérations. On savait seulement que le Liban était demeuré tranquille. »

Nous serions curieux d'apprendre comment on a pu

présence de M. Etex, jeune et célèbre sculpteur, au ciseau duquel nous devons la belle statue de Sainte-Geneviève qui décore la basilique de Clamecy.

Un bourgeois, j'entends un bourgeois qui n'eût rien obtenu de M. Dupin, dirait: que vient donc faire M. Etex dans le discours de M. Dupin? quel éclat serait-il résulté pour le comice d'un jabot et d'un habit noir de plus? M. Dupin eût mis en grosses lettres son jeune et célèbre sculpteur sur le programme, que cela n'eût assurément pas fait venir un cheval ou un bœuf de plus à Clamecy.

Jusqu'ici le bourgeois a raison, mais n'admirez-vous pas, vous, mes chers abonnés, qui êtes des gens d'esprit, avec quelle adresse M. Dupin rappelle aux habitants de Clamecy que c'est à lui, à ses sollicitations voulais-je dire, qu'ils doivent la belle statue de Sainte-Geneviève qui décore leur basilique. Est-ce que M. Dupin voudrait par hasard se faire nommer fabricant?

Je le dis, s'écrie M. Dupin, pour combattre le stupide dédain et le froid égoïsme de ces hommes qui passent leur vie à dénigrer tout ce que les autres font ou entreprennent de bon et d'utile, incapables qu'ils sont eux-mêmes de rien conseiller d'utile à leurs concitoyens.

En style parlementaire, voilà ce qui s'appelle un coup de boutoir. Pour moi, qui n'ai point de boutoir, je ferai simplement observer à M. Dupin qu'il vaut encore mieux ne rien conseiller à ses concitoyens, que de leur conseiller de dispendieuses niaiseries. Je ne suis pas un grand agriculteur comme M. Dupin, mais j'ai oui dire à des citoyens très-compétents sur la matière, quoiqu'ils ne fussent pas avocats, que le comice agricole était et serait toujours impuissant à doter le pays d'un seul grain de blé, d'un seul bifteck de plus, qu'il n'était bon qu'à mettre en relief certaines gens sûrs d'être montrés par leurs créatures toutes les fois qu'il y a élection, et adoptés par le vulgaire qui prend trop souvent un nom pour un homme, et malgré le discours de M. Dupin et la relation de M. P. C., ces citoyens sont demeurés fermes dans leurs convictions.

On m'objectera peut être que M. B..., le Béranger du cassis, et M. D..., le premier tragédien de la rue de Pressure, ont célébré les mérites du comice en une chanson de cinquante-quatre couplets, mais ce n'est pas là un argument: tout le monde sait que la poésie vit de métaphores et de fictions.

Après avoir dit que le roi avait accordé la croix de la légion d'honneur à M. Mathieu, célèbre engraisseur de bestiaux, « il y a donc de l'honneur, s'écrie M. Dupin, à cultiver la terre. »

On répondrait à un autre que M. Dupin, vous êtes un rhéteur

Feuilleton de l'Association.

Le Flotteur Bréchedent à ses abonnés et aux gardes nationaux.

A vous d'abord, mes chers abonnés, je suis obligé de vous payer aujourd'hui en monnaie. Je vous avais promis 6 pamphlets par mois. Comme vous le savez, le pamphlet vit d'abus; pour vous faire 6 petits pamphlets, il me faut donc 6 gros abus. Peut-être ai-je trop présumé de nos patriotes, peut-être aussi l'occasion seule leur a manqué. Que voulez-vous! demandez à M. P... lui-même s'il n'est pas des mois entiers sans trouver l'occasion de faire un calembourg.

Mes amis, gens timorés, qui prennent pour un boa un petit ver qui se tord à leurs pieds, se sont étonnés que moi, chétif moucheron, j'allasse étourdiment bourdonner aux oreilles de la bourgeoisie. Arrêtez, pauvre petit, s'exclamaient-ils, vous allez vous faire écraser entre l'index de M. M... et le pouce de M. F...; les assemblées délibérantes du lieu vous feront sentir la pesanteur de leur cachet; M. Dupin va vous tuer raide d'un coup de boutoir.

Eh, mes amis, la bourgeoisie n'a pas peur de moi, pourquoi donc lui ferai-je l'honneur d'avoir peur d'elle. J'ai entendu dire aux enfants que le boeuf voyait le boucher gros comme une maison et que c'était pour cela qu'il se laissait docilement conduire de sa verte prairie à l'abattoir. Vous ressemblez un peu au boeuf, mes amis. Tous les gens qui vous dominent ne sont puissants que par la terreur qu'ils vous inspirent. Approchez-vous du géant et osez le regarder de près, vous vous apercevrez bien que sa terrible lance n'est qu'une épingle enmanchée dans une chenevotte. Croyez-moi, restons unis et nous ferons bientôt tomber à nos pieds tout l'orgueil de ces supériorités factices: l'union parmi les gens du peuple, c'est le commencement de l'égalité de bien d'autres choses encore.

Mes ennemis, bonnes âmes pétrées avec du sucre et de la fleur d'oranges, se sont écriés que j'étais un méchant homme, un fléau pour la localité, que j'écrivais avec de l'arsenic délayé dans du fiel. D'abord, messieurs mes ennemis, je vous ferai observer que de l'arsenic délayé dans du fiel ferait de fort mauvaise encre; ensuite, il y a tant de gens vertueux qui laissent passer les abus sans rien dire et même qui les saluent, que ce n'est pas un mal qu'il se rencon-

tre de temps en temps qu'un méchant homme comme moi les signale et les flétrisse.

Eh d'ailleurs! qu'est-ce que la bourgeoisie peut avoir à me reprocher? Si vous aviez tous les pamphlets que ces nobles confrères, tant messieurs que dames, tant crillons que cigales, ont publiés doucement contre moi dans leurs salons, il vous faudrait un mois pour les lire et je vous ferais horreur. N'ont-ils pas dit que je n'avais attaqué la décision municipale relative au bal agricole que pour donner à M. P... sa migraine, et que si celui-ci n'est pas mort de mon pamphlet, c'est seulement par esprit de contradiction. En vérité, toute la différence qu'il y a entre la bourgeoisie et moi, c'est que ses pamphlets sont chuchotés tandis que les miens sont écrits et que je les signe.

Et M. P... se sont exclamés une seconde fois mes amis. Eh bien! M. P... est un gros homme qui va sur une canne à pomme d'or, qui a le port et la démarche d'un suisse de paroisse, qui s'avance comme un avant-garde de procession et qui fait des calembourgs; je ne vois rien en tout cela qui soit bien à craindre.

Et M. Dupin, malheureux! il ne s'agit pas ici d'un juge aux fines herbes, d'une tierce au neuf de la magistrature: il s'agit du roi de la Nièvre. Mon Dieu, mes amis, M. Dupin est asphixié d'encens niver-nais pas ses flatteurs, il ne serait pas fâché sans doute que j'éteignisse quelques-uns de ces fastidieux encensoirs. Toute renommée, voyez-vous, a besoin de contradicteurs. La gloire est comme une salade, pour qu'elle soit bonne il y faut un peu de vinaigre. Qu'ai je donc à craindre, d'ailleurs, de M. Dupin? je suis bien sûr qu'il ne me fera pas avoir la croix d'honneur.

Pour vous prouver que je n'ai rien à craindre sous ce rapport, encore un mot de M. Dupin, s'il vous plaît. Etes-vous abonné à l'Echo de la Nièvre, ce boueur de la presse qui ramasse tout ce qu'il rencontre, ou étiez-vous dans l'hémicycle décrit avec tant d'élégance par M. P. C., l'historiographe du comice, enfin avez-vous lu ou entendu le discours prononcé par M. Dupin à la louange du dit comice? Tous ceux qui se trouvaient dans l'hémicycle de M. P. C., ont trouvé, selon leur coutume, que jamais le grand orateur n'avait si bien parlé. Si j'avais obtenu par M. Dupin une bonne et grasse sinécure, je serais probablement de l'avis de ces messieurs. Voilà cependant une phrase que, tout libre que je suis de reconnaissance envers M. Dupin, je suis obligé d'admirer et que ne désavouerait pas compère le renard du bon Lafontaine.

« Cette fête, dit M. Dupin, eut emprunté un nouvel éclat par la

savoir que le Liban était demeuré tranquille, sans connaître en même temps le résultat des opérations d'Ibrahim. Les journaux anglais sont mieux informés que notre ministère qui pourrait nous donner des nouvelles jusqu'au 30 et ne nous les fait connaître que jusqu'au 20.

Si l'on en croit les feuilles de la Grande-Bretagne, tout doit être terminé maintenant en Syrie. L'organe de lord Palmerston n'hésitait pas à dire dernièrement qu'avant que nos chambres soient réunies, cette province n'appartient plus à Mohammed-Aly. Comme on le voit, le président du cabinet anglais continue à nous défier insolamment.

Cependant nous attendons, nous ! Nous attendons que la représentation légale soit assemblée et acceptée, à la voix de M. Thiers, les événements accomplis. En vain de tous les points de la France, l'indignation s'est emparée de tous les esprits, en vain la *Marseillaise* retentit dans tous les théâtres de France, nous laissons faire, nous attendons !

Seulement M. Thiers proteste. Il a envoyé à lord Palmerston un *memorandum* dont les journaux anglais se trouvent satisfaits et que la France ne connaît pas encore. Le *Moniteur* n'a pas jusqu'à présent publié ce document, mais d'après le *Temps* qui en donne un extrait, conforme soi-disant, pour le fond, à l'original, cette pièce contient d'abord un exposé des négociations qui ont précédé la conclusion du traité de Londres et répond au *memorandum* publié par lord Palmerston. Nous remarquons le passage suivant dans l'extrait du *Temps* :

« Il faut pour garder l'intégrité de l'empire ottoman depuis Constantinople jusqu'à Alexandrie, il faut à la fois le sultan et le pacha d'Égypte, celui-ci soumis à celui-là par un lien de vasselage. Le Taurus est la ligne de séparation indiquée entre eux. Mais on veut ôter au pacha d'Égypte les clefs du Taurus, soit ; qu'on le rende à la Porte et pour cela qu'on retire le district d'Adana à Mohammed-Aly. On veut lui ôter aussi la clé de l'Archipel ; qu'on lui refuse Candie, il y consent. La France qui n'avait pas promis son influence morale au traité du 15 juillet, mais qui la doit tout entière à la paix, a conseillé ces sacrifices à Mohammed-Aly et il les a fait. Mais, en vérité, pour lui enlever encore deux ou trois pachalicks, et les donner, non au sultan, mais à l'anarchie ; pour assurer ce singulier triomphe de l'intégrité, déjà privée de la Grèce, de l'Égypte, du pachalick d'Acre, appeler sur cette intégrité le seul danger sérieux qui la menace, celui que l'Angleterre trouve si sérieux l'année dernière que pour le prévenir elle proposait de forcer les Dardanelles, c'est là une manière bien singulière de pourvoir à ce grand intérêt. Cette pièce paraît se terminer par ces lignes :

« Bien qu'armée et libre de son action, la France fera tous ses efforts pour éviter au monde des douleurs et des catastrophes. Sans les sacrifices qui coûteraient à son honneur, elle fera tous ceux qu'elle pourra pour maintenir la paix ; et si aujourd'hui elle tient ce langage au cabinet britannique, c'est moins pour se plaindre que pour prouver la loyauté de sa politique, non seulement à la Grande-Bretagne, mais au monde, dont aucun état aujourd'hui, si puissant qu'il soit, ne saurait mépriser l'opinion. »

Un journal dit qu'un post-scriptum joint à ce *memorandum* exprime en quelques mots l'opinion du gouvernement sur les hostilités commencées en Syrie et sur le bombardement de Beyrouth.

Enfin, suivant le *Siècle* le gouvernement aurait déclaré que la question de limite entre le pacha et le sultan était devenue, par suite du traité contre lequel il proteste, une question de guerre, et qu'il regardera comme un *casus belli* la déchéance du vice-roi.

Espartero s'est rendu à Valence pour présenter la reine, la liste des ministres qu'il a choisis. La régence de Christine est sérieusement menacée. Vingt-trois commissaires des juntes provisoires de gouvernement réunis à Madrid ont

hypocrite ou un niais ; mais M. Dupin n'est pas un niais. Non, il n'y a pas d'honneur à cultiver la terre à moins qu'on n'ait sept ou huit mille francs de revenu et qu'on ne soit électeur influent ; sans cela, il n'y a que misère et abjection dans ce siècle d'égoïsme, véritable âge de fonte, il n'y a d'honneur que là où il y a profit. Ceux qui font claquer des phrases ampoulées en l'honneur des agriculteurs, feraient mieux de leur donner des droits politiques que des discours. Je le demande à M. Dupin lui-même, a-t-il jamais admis un pauvre paysan à sa table, lui a-t-il fait visite, a-t-il seulement daigné l'appeler monsieur, et si M. Mathieu n'eût été seigneur de Saint-Pierre-Dumont, lui eût-il fait obtenir la croix d'honneur ? Au reste, puisque M. Mathieu est si habile engraisseur, il ferait bien par reconnaissance d'engraisser M. Dupin ?

Le discours prononcé cette année par M. Dupin, c'est celui qu'il a prononcé l'an passé à Tannay et auquel il a mis une pièce ou deux. Vous y trouverez toujours les mêmes compliments pour les autorités municipales du lieu et les commissaires du comice, puis l'inévitable bouquet de rhétorique adressé aux dames par M. Dupin avec cet air d'oiseau que vous lui connaissez. En somme, M. Dupin n'est guère, dans son discours, que de la force de M. P. C. dans son petit morceau d'histoire, et si ces deux messieurs jouaient ensemble une pièce de cinq francs en une quarantaine de phrases, ma foi, je ne sais trop pour lequel je parierais.

Cela n'empêche pas, direz-vous, que votre pamphlet ne soit mauvais : sans doute, tous ceux qui ont trouvé le discours de M. Dupin excellent ont trouvé mon pamphlet détestable. Toutefois, je m'étais flatté un instant qu'il avait eu quelque efficacité : des conseillers de chef-lieu de canton étaient venus m'affirmer que lorsque le comice agricole arriverait dans leur localité, ils s'opposeraient de toutes leurs forces à ce qu'on leur donnât un bal. M. P... lui-même, depuis la publication de mon pamphlet, me semblait moins proéminent et moins raide : folle illusion ; il m'a démontré, mon dit sieur P..., d'une manière péremptoire que je n'étais qu'un phraseur sans résultat. L'autre jour, rencontrant M. Ladre, l'adjoint que vous savez, revêtu de son écharpe neuve, il le salua par ces mots : Eh bien, M. Ladre, vous voilà donc sorti tout écharpé de la grosse caisse ! Vous voyez qu'il est impossible d'empêcher à cet homme-là d'avoir de l'esprit.

Et maintenant, à vos mes amis de la garde nationale : Je ne sais si vous êtes comme moi : moi le temps me durait de ne plus voir la garde nationale, cette décoration obligée du dimanche,

présenté au duc de la Victoire le programme de leurs vœux et de leurs intentions. Ils demandent qu'on adjoigne à Christine, un nombre illimité de régents.

Manifestation politique de la garde nationale de Paris.

La garde nationale de Paris, usant du droit que lui confère la charte, a voulu présenter au président du conseil une protestation calme et mesurée contre son inertie pendant qu'on procédait à l'exécution du traité du 15 juillet. Inquiet de cette manifestation constitutionnelle, le pouvoir a voulu la prévenir comme illégale ; il l'a fait attaquer dans ses journaux et par un ordre du jour du maréchal Gérard. C'est-à-dire qu'on n'estime les manifestations des gardes nationaux qu'autant qu'elles sont favorables au pouvoir ; qu'ils présentent des adresses au roi, qu'ils aillent féliciter Louis-Philippe à l'occasion de sa fête, ou monseigneur le comte de Paris au berceau, alors on les appelle *chers camarades*, on ne trouve point leurs démarches illégales ; au contraire. Etrange impartialité qui n'accueille que les manifestations courtoises et repousse les manifestations patriotiques ! Les gardes nationaux de Paris seraient bien injustes s'ils ne se trouvaient pas flattés de l'estime qu'on a pour eux en haut lieu !

Afin d'éviter une collision, les gardes nationaux se sont donc soumis. Ils n'ont pas voulu seconder les mauvaises dispositions du pouvoir qui n'eût pas manqué de les provoquer, comme perturbateurs de l'ordre, s'ils se fussent réunis en masse comme ils en avaient l'intention. Ils ont donc chargé quelques délégués d'aller protester en leur nom auprès du président du conseil.

Le *National* rend compte ainsi de cette manifestation.

« Dimanche, vers les dix heures, les citoyens délégués des quatorze arrondissements de Paris et revêtus de leur uniforme, se sont transportés au ministère des affaires étrangères. La plupart étaient en costume d'officiers, et ont reçu du poste qui était de service les honneurs dus à leurs insignes. Ils ont été reçus par un des employés du ministère, qui leur a répondu que le président du conseil était absent.

Ils lui ont remis alors la pièce suivante, qui aurait été lue à M. Thiers, s'il avait été présent, et qui porte la signature des délégués :

« Monsieur le président du conseil,

« Un nombre immense de gardes nationaux et de citoyens devait venir vous apporter l'expression du mécontentement public.

« Mais, pour prévenir une collision qui paraissait dans les intentions du pouvoir, et que nous ne voulions pas accepter, nous avons résolu qu'une députation d'officiers, sous-officiers et délégués, chargée de se rendre auprès de vous, viendrait d'abord protester contre l'illégalité de l'ordre du jour de M. le maréchal commandant la garde nationale, et maintenir le droit qu'ont tous les citoyens d'exprimer leur opinion sur les intérêts du pays.

« Voici la nôtre et celle des citoyens que nous représentons ; Le drapeau national a été insulté par l'étranger ; l'honneur de la France est blessé, ses intérêts sont compromis ; sa révolution est menacée.

« Dans ces graves circonstances, nous venons vous déclarer que la conduite du gouvernement excite toutes nos craintes et froisse tous nos sentiments comme Français.

« Un gouvernement national aurait sur-le-champ fait appel à l'énergie du peuple. Il aurait réorganisé toutes les gardes civiques sédentaires et mobiles ; il les aurait armées et exercées ; il aurait reformé des corps d'artillerie, et il aurait ainsi pu opposer à nos ennemis l'armée entière appuyée sur une formidable réserve.

« Nous venons vous dire encore que ce n'est pas la capitale qu'il faut fortifier, mais nos frontières du Rhin et des Alpes. Elevés bien moins contre la sainte-alliance que contre la liberté, les fortifications de Paris ne sont en ce moment, aux yeux de tous, qu'un moyen de tromper l'opinion, d'endormir sa vigilance, et, en détournant l'attention publique des grands événements qui s'accomplissent à l'extérieur, de couvrir toutes les lâchetés de la diplomatie.

« Si une nouvelle invasion nous menaçait, si la trahison ramenait les étrangers sous nos murs, le peuple lui-même saurait bien, après avoir chassé les traitres, organiser contre l'ennemi des moyens de défense, et creuser sa fosse entre Paris et nos armées.

« Les puissances étrangères doublent leurs forces, hâtent leurs opérations. Tant d'efforts, nous le répétons, n'ont qu'un but : abattre notre révolution.

« Elles la trouveront debout en face d'elles, et les hommes du pou-

faire par la ville sa promenade hebdomadaire, j'aimais la place d'armes toute diaprée d'uniformes, toute étincelante de baïonnettes et parée de dames à tous les balcons ; j'aimais, la veille des fêtes, la retraite qui grondait comme un tonnerre souterrain au fond de nos rues noires et bosselées ; j'aimais jusqu'au qui vive lointain du *bisnet* vigilant qui avait l'obligance de garder la ville endormie. Dieu merci à ce bruit d'armes qui s'élevait de toutes les parties de la France, la garde nationale de Clamecy elle-même a tressailli au fond de son sèpulchre de carton, la voilà qui s'organise ; au moins qu'il n'en soit pas de celle-ci comme de l'autre ; car, vous le savez, l'autre bien plus infortunée que ce pauvre M. de la Palisse, était morte deux ou trois ans avant que le gouvernement ne l'eût tuée, l'ordonnance qui prononçait sa dissolution n'était qu'un billet d'enterrement ; elle avait pourtant, la grande dame qu'elle était, deux chirurgiens majors pour la soigner. Nous allons nous assembler deux ou trois mille électeurs ; nous serions un objet de risée pour les adversaires de la souveraineté du peuple, si la montagne en travail n'enfantait encore qu'un fourmi.

Je vous dois la vérité à vous, mes amis, plus encore qu'à mes adversaires. Le gouvernement nous a fait à nous aussi, pauvres prolétaires, l'honneur de nous laisser choisir nos officiers ; il n'est point de droits sans devoirs. En acceptant ce droit du gouvernement, nous avons contracté l'obligation de l'exercer avec conscience et probité ; or, je vous le demande, cette obligation l'avez-vous remplie dans toutes ses rigoureuses exigences ? avez-vous préféré toujours l'intérêt de la garde nationale à vos intérêts particuliers ? vous êtes-vous montrés français et citoyens avant tout ?

Vous n'avez pas, il est vrai, vendu vos suffrages pour de l'argent, ces turpitudes ne se voient qu'en Angleterre, cette nation de marchands, qui trafique de tout, même de la liberté du monde ; mais l'épicier troquait sa voix pour une commande de sucre, le tailleur pour de la serge rouge et du drap bleu, le débitant de tabac pour des cigares, celui qui ne savait que faire de son bulletin l'abandonnait pour une blanche poignée de main ou pour un sourire de circonstance, nul principe ne guidait votre choix : on n'eût pu deviner, aux noms qui sortaient du scrutin, si vous aviez voulu organiser une garde nationale ou un conseil de fabrique. Votre état-major était un épouvantable fouillis de toutes les opinions, de toutes les considérations particulières ; un paquet mal ordonné de lambeaux de toutes couleurs ; le vieux militaire était commandé par un jeune avocat, le soldat d'Arcote par un héros de Quiberon. Parmi ceux auxquels vous avez livré la pri-

voir qui cherchaient à paralyser son élan, ne réussiraient qu'à attirer sur leurs têtes une responsabilité terrible. »

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître les énergiques paroles prononcées par M. Joly, député de la Haute-Garonne, dans un banquet réformiste donné à Toulouse à M. Arago.

« A l'extérieur, dit l'honorable député, nous consacrons les hontes traitées de 1814 et 1815 ; les remparts d'Huningue ne se relèvent pas, et nous restons sous le coup des outrages de la coalition européenne ; les peuples, frappés de notre étincelle électrique, invoquent leurs droits et nous appellent à leur aide ; déjà un intérêt dynastique en face de l'intérêt du pays se cabre contre toutes nos sympathies, et nous laissons périr la Pologne, l'Italie ; nous abandonnons la Belgique aux protocoles ; l'Espagne, ouverte à une révolution radicale, la voit d'abord avorter pour s'être alliée au gouvernement français, et s'est livrée aux autocraties de l'Europe.

« A l'intérieur, on repousse les patriotes, on les poursuit, on les mutile, la presse est traitée en ennemie, les procès de tendance l'accablent, et font naître une législation draconienne contre la pensée. L'égoïsme, la corruption, la vanité sont mises en honneur ; les sentiments généreux sont traités d'utopie, et les hommes qui résistent à la contagion sont qualifiés d'*agitateurs* et d'*anarchistes*.

« Le droit est imprescriptible : en vain des sophistes habiles cherchent à en pallier la force et la conséquence. Le peuple est souverain, il détruit et relève sa toute-puissance, quelque grand qu'on se dise.

« C'est au nom de cette souveraineté qu'ont été consacrés les grands événements de 1830 ; partez de là et voyez qui vous êtes ? Demandez avec votre voix puissante et vous obtiendrez ; ceux qui vous refusent sont las des importuns ; arrachez-leur le masque qui les couvre, et vous verrez combien ils sont hideux délogés de leur auréole factice.

« Vous leur avez délégué une part de votre puissance, demandez-leur un compte fidèle de ce qu'ils en ont fait.

« Ils vous avaient promis un gouvernement à bon marché, et les impôts nous écrasent.

« Ils vous avaient promis la liberté : il vous donnent le despotisme, coloré par la forme élective.

« La charte devait être une vérité, et les fonctionnaires sont chargés de pervertir l'esprit public et de fausser les élections ; la ruse, le mensonge, la calomnie, voilà la part qu'ils ont toujours en réserve pour se débarrasser des hommes nationaux.

« Les fonctions publiques sont le prix du dévouement sans pudeur et de la félonie. Soyez un ennemi du peuple, et vous aurez les faveurs du pouvoir.

« Demandez-leur compte de votre dignité, de votre indépendance, de votre gloire depuis dix ans ; vous ne verrez que lâcheté, faiblesse et trahison.

« Sa gloire nationale, elle les fait rougir ; il leur tarde de la voir tout-à-fait enterrée.

« Les peuples vous tendaient les mains ; mais la Pologne était trop loin et l'Italie trop près ! (Bravos prolongés.) L'Égypte, où un homme de génie tient en échec, depuis nombre d'années, les destinées du monde, ce pays où le nom français était en honneur dans les souvenirs des Pyramides et d'Aboukir, ils l'abandonnent, et nous nous humilions devant des puissances dont l'alliance nous fut toujours funeste, et qui reprennent enfin leur attitude ennemie.

« Et c'est en de pareilles mains que vos destinées seraient déposées ! et le pays se croirait suffisamment représenté par une chambre de députés qui applaudit à toutes ces infamies ! et Paris, cette capitale du monde civilisé, se verrait environné de bastilles pour mettre à la raison ses habitants !

« Non (mille cris : Non) ; il est un remède à tous ces malheurs, car ils viennent tous, non-seulement du gouvernement, mais surtout de la faiblesse et de la corruption de la chambre ; ce remède c'est la *Réforme !* (Assentiment.)

« Quand le peuple nommera ses représentants, il leur

meur de vos grades, celui-ci avait cru se rehausser dans l'opinion publique par une épaulette blanche et des plumes de coq ; celui-là était spectateur de scrutin, qui avait compté sur son grade pour obtenir un emploi ; l'un était un carliste tricolore de la veille, qui cherchait sous l'épaulette un abri contre les prétendues fureurs populaires, l'autre était tout simplement un dandy de place d'armes qui avait sollicité l'uniforme d'officier parce qu'il savait qu'il lui irait bien et que c'était la dernière mode. M. Dupin se fit présenter à vous, après avoir laissé pousser ses moustaches que vous l'eussiez choisis sans examen pour commandant. M. C. si tel eût été son caprice, eût été nommé par acclamation tambour-major. Pour comble de ridicule, vous aviez une garde nationale pour la semaine composée de bisets et une autre ; pour le dimanche, composée de citoyens *habillés*. Qu'est-il résulté de tout cela ? c'est que vous avez fait une caricature de votre garde nationale, et qu'après en avoir ri vous l'avez désertée.

Mais les circonstances sont changées ; ce qui n'était alors qu'une espièglerie peu délicate, serait aujourd'hui une coupable trahison ; la garde nationale n'est plus une troupe de parade bonne tout au plus à escorter M. Dupin, ce n'est plus l'ordre public ; quand les rois unissent leurs sceptres en faisceaux pour nous écraser, les dissensions civiles sont impossibles parmi nous ! un duel le jour d'une bataille serait un lâcheté et une défection. Ce n'est plus la liberté ; au jour du danger le peuple et le roi c'est la même chose. Quelle majesté, fut-ce un pacha, fut-ce un sultan, fut-ce même un tzar, serait assez infâme pour s'emparer des libertés de son peuple en armes à la frontière ; si une telle majesté comparait devant la nation assemblée, je l'attacherais comme à un pilori sur son trône, je lui ferais traîner son diadème au pied comme à un forçat son boulet.

La garde nationale c'est l'armée de réserve de la France, c'est le dernier tronçon de son épée, c'est la dernière cartouche de sa giberne. Nul ne peut prévoir l'issue de la lutte terrible qui se prépare, le lugubre Waterloo peut avoir comme Austerlitz un compagnon dans notre histoire. Si un homme montait à la tribune et disait : la patrie est en danger ! c'est sous les fortifications ébauchées de Paris que serait le rendez-vous de la garde nationale. N'est-ce pas que vous êtes de mon avis, vous tous gens du peuple, durs ouvriers français de vieille roche, dont la richesse n'a pas éterné le patriotisme ? vous ne voulez pas qu'un Russe fasse ses ordures sur les cendres de vos pères ? ou nous vaincrons ou nous mourrons ensemble entre les cadavres de nos enfants tombés au premier rang, et nos femmes abandonnées à la garde de la providence. Rappelons-nous qui nous sommes et ce



FAITS DIVERS.

demandera compte de son mandat ; il saura se faire dire ce qu'il veut, et ce qu'il voudra ne peut être que justice et l'égalité répartition des charges.

« Respect à la propriété et à la famille : amélioration du sort des classes laborieuses ; organisation du travail ; instruction pour tous ; appel à toutes les intelligences pour servir le pays suivant leur spécialité ; diminution de l'impôt ; égalité pour tous ; liberté de la presse ; liberté civile et religieuse ; indépendance du pays ; alliance des peuples.

« Si la monarchie peut vivre avec toutes ces conditions, tant mieux pour la monarchie ; si elle ne le peut pas, plutôt le divorce avec elle, car le peuple avant tout. »

On lit dans le journal officiel de la Préfecture :

« Par suite du renouvellement triennal des maires et adjoints, ont été nommés par arrêté de M. le Préfet :

« Arrondissement de Nevers. — A Beaumont-sur-Sardolles, M. Tricot, adjoint ; Champvert, M. Duplessis, Cercy-la-Tour, M. Lefort, maire ; Saint-Jean, M. Flamen (Henri), adjoint ; Ville-les-Anlezy, M. Arbellet, adjoint.

« Arrondissement de Château-Chinon. — A Avrec, M. Néant (François), adjoint ; Annay, M. Lepelletier-d'Annay, maire ; Chaugny, M. Vaudrey, adjoint ; Montigny-en-Morvand, M. Bourdot, adjoint ; Saint-Léger de Fougeret, MM. Berger, maire, Doussot, adjoint ; Saint-Hilaire, M. Menin, adjoint.

M. Blanché, nommé substitut du procureur du roi au parquet de Nevers en remplacement de M. Tourangin des Brissards appelé à le remplacer à Chateauroux, a été installé à l'audience du 10 de ce mois.

Le pavage de la ville de Nevers serait-il décidément ajourné ? On remarque dans les rues les plus mal pavées, disons mieux, les plus impraticables, des approvisionnements de cailloux destinés à en combler les excavations les plus profondes. Cette mauvaise réparation promet un peu plus de boue que par le passé, et une prolongation indéfinie de ce honteux état de choses. Et cependant la grande mesure du pavage général a été votée. L'adjudication des travaux a été faite ; l'administration, nous le savons, en réclame l'exécution. Comment se fait-il qu'au lieu de rues pavées on ne nous donne que des rues macadamisées ?

Un genre d'escroquerie assez rarement pratiqué dans nos contrées, le vol à l'américaine, a trouvé samedi des dupes à la foire de Nevers. Deux braves gens de la campagne, mari et femme, venaient de vendre quelques bestiaux et s'en allaient fort contents avec une somme de 200 francs, quand ils furent abordés, par deux individus, dont l'un selon l'usage, fit entendre que son compagnon voulait changer de l'or contre de l'argent, en accordant un bénéfice pour l'échange. Nos braves gens les écoutèrent, les suivirent dans un café, où l'or fut compté, à leur yeux, puis mis dans un sac fermé avec un cadenas ; l'argent reçu, les fripons s'esquivèrent subitement, l'un après l'autre, selon la coutume, après avoir escamoté le sac aux pièces d'or et laissé à la place un sac de petits sous.

Les pauvres dupes ne pouvaient croire à la dextérité de la prestidigitacion ; ils s'imaginaient qu'on les avait aveuglés. Grande a été leur désolation. Puisse cet exemple servir à d'autres.

Théâtre de Nevers.

Aujourd'hui jeudi, la première représentation de la Chapelle du Saule ou le Secret du Soldat, grand drame nouveau, en 5 actes, mêlé de chant, par MM. Michel-Messon, Maurice Albouy et Valory ;

La première représentation de la Cour de Louis XV, ou Jeanne Vaubernier, comédie à spectacle en 3 actes, avec costumes nouveaux (du théâtre royal de l'Odéon), par MM. de Rougemont, Lafitte et Lagrange ;

La première représentation de la Meunière de Marly, ou le Voltigeur de Louis XV, vaudeville en 1 acte, par MM. Mélesville et Duveyrier.

qu'est la France ; chaque parcelle de cette terre que nous foulons, c'est la cendre d'un soldat ou la rouille d'une baïonnette, et j'en vois parmi nous qui ont encore à leurs pieds de la poussière de toutes les capitales. Non, si la France doit tomber, elle ne peut tomber qu'au champ d'honneur !

Cette guerre, on a beau le dire, n'est pas une guerre ordinaire, une querelle de cabinet à cabinet, c'est le choc depuis si long-temps prévu, et le dernier choc sans doute de l'absolutisme contre la liberté. Il ne s'agit pas ici d'un peu de grève lointaine à ôter à un pacha pour la rendre à un sultan ; ce n'est pas à l'Egypte qu'on en veut. L'Angleterre en veut à notre marine, et à notre commerce, la Russie à notre civilisation, à l'ascendant de nos idées démocratiques, à notre terrible Marseille, qui résonne à ses oreilles comme un cliquetis d'armes, et tous en veulent à notre intégrité territoriale ; mais la France, ce volcan des révolutions, qui a jeté de sa lave par tout le monde, ils ne l'éteindront pas en crachant dessus, il faudra bien des cadavres pour fermer son cratère !

Organisons donc la garde nationale pour la guerre, pour une guerre acharnée, terrible, et qui, en cas de revers, ne finira que quand tout le sang français sera épuisé ; si des barbares doivent régner sur la France, qu'ils ne régneront que sur un vaste champ de bataille couvert de morts et de débris ! A l'homme qui voudra être officier dans nos rangs, nous dirons : vous sentez-vous le cœur assez ferme et la tête assez forte pour nous commander devant l'ennemi ; s'il dit non, possédait-il des propriétés vastes comme des communes, eût-il vingt fermiers pour vassaux et va vassaux, qu'il soit soldat comme les autres, durant la guerre le fer doit avoir la prééminence sur l'or ; s'il dit oui, fut-il le plus pauvre d'entre nous, proclamons-le notre chef ; s'il n'a pas de quoi acheter un uniforme, qu'il se revête de son sarreau de travail ; s'il n'a pas d'épée, qu'il s'arme de son croc, il prendra l'épée du premier officier russe qui tombera sous sa main. Qu'importe, sur un champ de bataille, le luxe d'un habit ? envoient-on à l'ennemi des boulets dorés ; que ceux qui veulent, pour marcher devant eux, un mannequin chargé d'oripeaux, éissent donc le suisse de la paroisse ; nous, ce n'est pas un paquet de passementerie,

— On lit dans le Courrier de la Moselle du 8 octobre :

« Une feuille de Metz, qui doit être bien informée, annonce que le gouvernement prussien vient de prohiber, à sa frontière la sortie des chevaux destinés à la France. On devait bien s'y attendre. Nous savons toute-fois qu'une maison de banque de Metz a expédié hier encore 100,000 fr. à Saint-Avold pour le paiement des chevaux de remonte qui sont reçus dans cette localité. »

— On lit dans l'Echo de la frontière, journal de Valenciennes, du 10 octobre :

« Une personne de Valenciennes qui a parcouru une partie de la Prusse et de l'Allemagne nous a communiqué les observations suivantes qu'elle a été à même de faire dans ses voyages. Les marchands de chevaux, commissionnés par le gouvernement français, s'occupent activement de leurs achats. Les chevaux qui leur sont livrés ne sont pas inférieurs à ceux de nos régiments ; mais ils sont loin de pouvoir être comparés à la remonte de la cavalerie prussienne, parce que, avant de permettre aux éleveurs de vendre aux étrangers, les commissaires inspecteurs allemands font préalablement un premier et un second choix chez tous les éleveurs ; de sorte qu'il ne reste qu'à glaner après eux. »

— Le Censeur de Lyon rapporte que dans cette ville, au Grand-Théâtre et au théâtre du Gymnase, on a demandé la Marseillaise. La police s'est opposée à ce que satisfaction fût donnée au juste sentiment de patriotisme qui, comme le dit lui-même le Courrier de Lyon, feuille du juste-milieu, commence à se faire jour. Alors deux couplets ont été chantés par un certain nombre d'assistants.

Comme toujours, la police a requis la force armée ; mais aucun désordre n'a eu lieu.

— Le Morning Chronicle, organe de lord Palmerston, arrivé aujourd'hui, contient l'annonce d'une brochure écrite par M. Urquhart, ancien premier secrétaire d'ambassade à Constantinople, ayant pour titre : La crise actuelle, ou la France en face des quatre puissances, avec cette épigraphe remarquable : « Nous marcherons par Constantinople sur Paris. »

— Les lettres du littoral italien de la Méditerranée annoncent que les expéditions commerciales sont à peu près suspendues. A Gênes notamment, le commerce ne fait aucun armement. Ces lettres font en outre connaître que le gouvernement sarde organise le contingent d'une sorte de garde nationale mobile.

— La ville de Metz vient d'être témoin d'une grande manifestation patriotique. Le maire, le général commandant la garde nationale les membres du conseil municipal, toutes les autorités qui touchent à l'élection se sont rendus en corps chez le préfet pour lui faire connaître leurs sentiments et réclamer de lui qu'il transmitt au pouvoir leurs désirs de le voir prendre plus de souci de l'honneur et des intérêts de la France.

— On nous écrit de toutes parts qu'il est impossible de se faire une idée de l'indignation et de l'exagération à laquelle l'armée est livrée depuis les dernières nouvelles d'Orient. Soldats et chefs font entendre de terribles menaces et contre les ennemis extérieurs de la France et contre ceux qu'elle renferme dans son sein.

— Le jeune Austen, condamné politique de mai, n'a pu résister à l'effet du régime cellulaire ; il est devenu fou. Nous apprenons qu'il a été transféré du Mont-St Michel à la maison de détention de Pontorson. Il y a quelque temps, nous avons annoncé la mort d'un condamné politique qui, soumis à la même peine, s'est coupé la gorge. Des faits si graves appellent l'attention de tous les hommes qui regardent avec raison l'application du système cellulaire comme illégale. La peine de mort en matière politique est abolie, dit-on, mais on y substitue la folie et le suicide. Ce sont les conséquences fatales de ce régime. Les condamnés sont enfermés dans des cellules étroites d'où ils ne sortent qu'une heure par 24 heures pour prendre l'air en compagnie d'un gardien qui ne les perd pas même de vue dans l'étroite enceinte solitaire où il leur est permis de se promener. Que voulez-vous que devienne le condamné après cette existence de quelques années ? il faut qu'il meure ou qu'il devienne fou.

— M. l'amiral Lalande a reçu l'ordre de se rendre à Toulon.

— On annonce que M. Decezes fils est parti pour Vienne, chargé de dépêches du gouvernement.

— Nous lisons dans l'Insulaire de la Corse du 3 octobre :

« Les renseignements qui nous sont parvenus depuis la publication de notre dernier numéro ont pleinement confirmé la nouvelle que nous avons donnée sur les Anglais débarqués à Calvi.

« Voici ce que nous écrit un de nos correspondants de Corté, sous la date du 29 septembre :

« J'ai lu dans votre dernier numéro que des officiers anglais sont arrivés à Calvi pour lever des plans de la citadelle et des environs. Un fait pareil se passait en même temps à Corté. Un Anglais est arrivé avant hier dans notre ville, et après avoir parcouru les points qui peuvent menacer les fortifications au dehors, il a pénétré, dit-on, dans l'intérieur de la citadelle pour mieux explorer ce qu'il avait peut-être mission de voir de près. On m'assure que l'autorité locale, avertie par ses allures suspectes, a cru devoir exercer une espèce de surveillance sur cet étranger. Il est possible qu'il ait été conduit à Corté par le godt de son art, car il se dit paysagiste. Mais il est assez singulier que tous ces artistes anglais n'aient songé aux sites pittoresques de la Corse que la veille d'une guerre générale. Ce fait isolé aurait peu d'importance ; mais rapproché de ce qui est arrivé à Calvi, il pourrait bien avoir une signification politique. »

« Nous ajouterons à cette nouvelle qu'une autre lettre que nous recevons de la plaine, nous apprend que le même vaisseau anglais qui est resté deux jours devant notre port s'est laissé voir plusieurs jours de suite du côté d'Aleria, tantôt s'approchant de la côte, tantôt faisant courir ses bordées vers l'île d'Elbe. Voilà, il faut en convenir, un singulier hasard, si hasard il y a, qui fait apparaître sur plusieurs points à la fois les Anglais dans notre île. »

c'est un homme que nous voulons à notre tête. Rappelons-nous que c'est avec des officiers sortis du peuple et des soldats en haillons que la France a remporté ses plus belles victoires ; et avant de passer outre, amis, arrêtons-nous pour donner une lame à ceux qui, les premiers, sont morts pour la liberté, et dont la tombe est la première pierre de ce grand édifice social que nos enfants achèveront.

Je sais bien que la garde nationale d'une petite ville est peu de chose, que ce n'est qu'une goutte de sang dans les veines de la France ; mais d'un seul bataillon et d'un seul homme ont dépendu quelquefois les destinées d'un grand peuple. Si en 1814, Soissons eût été défendu par un caporal énergique, au lieu de l'être par un lâche général, Napoléon eût étouffé, entre les murs de la ville et sa garde impériale, le corps d'armée de Blücher, et la France eût été sauvée.

Et quand bien même tout cet appareil de guerre qu'étale la France ne serait qu'une fanfaronnade de M. Thiers, il faudrait encore organiser la garde nationale comme si l'ennemi était à nos frontières. La guerre que nous prépare l'Europe monarchique est comme la mort, elle viendra infailliblement, mais nul ne sait ni quel jour, ni à quelle heure ; si elle éclatait tout à coup, comme une éclair dans un ciel serein, enverrions nous les contrôles de la garde nationale garder nos places fortes ? est-ce temps quand on entend gronder l'orage de songer à se faire un paratonnerre ? ou la garde nationale ne doit pas exister, ou elle doit être fortement organisée. Qu'est-ce donc qu'une armée organisée pour ne pas faire la guerre ? n'est-ce pas comme si on construisait un navire pour garder toujours le chantier ?

Sans doute ces mêmes hommes qui, il y a à peine un mois, vous excluaient de votre bal, oseront encore réclamer vos suffrages ; nous pourrions user envers eux de représailles, dent pour dent, œil pour œil, exclusion pour exclusion, c'est la loi de Dieu ; mais je vous en supplie, amis, montrons leur que, si nous avons la bourse moins grande, nous avons du moins le cœur aussi grand qu'eux. Faisons à la patrie le sacrifice de nos rancunes, nommons-les caporaux ; je suis sûr qu'une patrouille commandée par M. C..... serait invincible.

Nous caporaux !!! s'écrient les bourgeois reculant d'horreur.

— Nous apprenons de Brest, en date d'hier 7 octobre, que la frégate la Dilon, de 60, accompagnée d'une autre frégate de premier rang, venait d'appareiller le même jour pour une destination inconnue. Les commandants sont porteurs d'instructions cachetées qu'ils ne doivent ouvrir qu'à une certaine hauteur en mer.

Quelques jours avant, une autre frégate, aussi de 60, avait également appareillé de Brest pour une mission inconnue.

Les vents frais de nord est qui régnaient en Manche depuis trois jours ont dû favoriser la route de ces navires, qui se sont dirigés vers l'Ouest. On arme à Brest trois nouvelles frégates de premier rang (Journal du Havre du 8 octobre.)

— Nous avons sous les yeux une lettre d'Alexandrie du 17 septembre, laquelle nous annonce qu'aussitôt que Mehemet-Ali eut appris la nouvelle que le sultan avait prononcé sa déchéance, il convoqua les ulémas de la Mecque, qui, d'une voix unanime, prononcèrent à leur tour celle du sultan.

— On écrit de Toulon, 7 octobre :

« Tout est à la guerre dans notre port, et les dépêches arrivées de ce matin nous donnent une idée des mesures qui ont dû être arrêtées dans les conseils des ministres, tenus après les informations venues d'Orient. Une dépêche télégraphique arrivée ce matin ordonne aux autorités supérieures de la marine et de terre de se concerter pour l'armement au grand complet des remparts, des forts et batteries. En conséquence, une grande réunion a eu lieu chez l'amiral-préfet, et l'on a arrêté la distribution des travaux entre la guerre et la marine ; la moitié des remparts sera armée par l'artillerie de terre et l'autre par celle de mer ; il en est de même des forts Lamague, Faron, d'Artigues, Sainte Catherine, Saint-Louis, la Grosse Tour, l'Arguilette et des batteries de la côte ; nos arsenaux possèdent près de 400 pièces de canon en bon état ; il manque seulement des artilleurs de l'armée, des ordres ont été sans doute donnés pour qu'il nous en arrive.

« Les gabares, corvettes de charge et bateaux à vapeur vont être armés en guerre ; des ordres sont donnés à cet effet.

« Des instructions dans le sens de celles reçues à Toulon ont été transmises à Antibes, Cannes, et en Corse.

« On nous annonce la prochaine arrivée de troupes pour les forts que l'on va armer. Il faudrait à Toulon seulement, en cas de guerre, au moins 10,000 hommes, non compris les gardes nationales du port et de la ville, ayant un effectif de 5,000 hommes.

« Les vaisseaux l'Océan et le Marengo sont partis pour faire des révolutions aux îles d'Hyères. Pendant quelques jours les équipages s'exerceront à la manœuvre des voiles et à celle du canon.

« Nous savons qu'un des ministres a proposé en conseil, il y a deux jours, de saisir le National et de le citer à bref délai devant la cour d'assises. La proposition a été repoussée par cette considération que l'acquiescement était certain, et que l'on fortifierait par là notre opinion, au lieu de l'affaiblir. (National.)

« Une décision de M. le ministre de la guerre, en date du 2 octobre, adressée à M. le général commandant la 4e division militaire et transmise aux bureaux de la place du Havre, ordonne l'armement immédiat du littoral et principalement de l'entrée des ports, fleuves et rivières.

« Les événements récents de Beyrouth ont prouvé au cabinet français qu'il avait eu tort de présumer que l'expédition des alliés en Syrie échouerait. Les ministres comprennent qu'il ne faudra pas un soldat russe pour chasser Ibrahim de la Syrie, et que le Liban, Saint-Jean-d'Acre et Alexandrie même pourront être occupés par les alliés, si l'Angleterre ne juge pas à propos de s'arrêter. Le roi Louis-Philippe a, dit-on, refusé d'agréer par lui-même les propositions belliqueuses de M. Thiers parce que, en cas de déclaration de guerre, Alger et la flotte du Rio de la Plata se trouveraient compromis par tout mouvement hostile. On ajoute que le roi a eu aussi quelques craintes au sujet du prince de Joinville qui est allé chercher à Sainte-Hélène les cendres de l'empereur Napoléon. » (Standard.)

« Le ministre de la marine vient de donner l'ordre à tous les officiers de marine qui sont à Paris de partir pour leurs ports respectifs.

« Tous les journaux dynastiques annoncent ce matin, d'après le Moniteur, que LL. MM. prendront le deuil pour dix jours, depuis le 8 octobre, jusques et y compris le 17 du même mois, à cause de la mort de S. A. R. Mme la princesse Augusta d'Angleterre.

« Les membres les plus remuants du parti conservateur s'agitent pour organiser leur opposition dès l'ouverture de la session ; à défaut de M. de Lamartine qu'ils veulent bien admettre comme leur orateur, mais qu'ils s'obstinent à ne pas reconnaître pour chef, ils attendent M. Guizot, qui quitterait son ambassade pour venir disputer à M. Thiers le portefeuille des affaires étrangères. Ils comptent sur le parti de la cour pour renverser un ministère qui, à les entendre, annule la couronne, et la force à vouloir la guerre tandis qu'elle désire la paix à tout prix. (Le Temps.)

— On lit dans le Précurseur de l'Ouest :

« Plusieurs personnes assurent qu'on a vu, mercredi dernier, une quarantaine de chouans dans les bois de Linieres, à une lieue d'Angers, sur la route de Nantes.

« On assure, il y a un mois, que, dans nos contrées, toujours si fécondes en réfractaires, un petit nombre de conscripts avait manqué à l'appel. Mais il paraît que, dans la route vers la garnison, bien des convictions se sont ébranlées sous l'influence, à coup sûr, de chonacheries et de coupables espérances. On écrit de Vire, au Haro de Caen, qu'à son arrivée à Vire, un détachement de 250 jeunes soldats, venant des départements de l'Ouest, avait perdu, par désertion, une quarantaine d'hommes.

« M. Billautel, commandant l'artillerie de la garde nationale de Metz a écrit au National pour lui proposer d'ouvrir dans ses bureaux une souscription destinée à offrir au capitaine Regnard, commandant de la Brillante, une épée d'honneur sur laquelle seront rappelés ses droits à l'admiration de la France.

« Les notaires de Vervins, réunis en assemblée générale, ont voté l'offre au gouvernement d'une somme de cinq mille francs, à titre de don volontaire en cas de guerre.

Pardon, messieurs, j'oubliais que, pour rien au monde, vous ne voudriez être confondus avec nous. En effet, vous caporaux !!! Ces dames ne voudraient plus accepter votre bras si, au-dessus de vos manchettes, elles se figuraient deux vilains tressons de caporal ; cela seul, si vous êtes célibataires, pourrait vous faire manquer un bon mariage. Cependant nous ne pouvons, nous, quelle qu'en soit la cause, nous en ayons, nous faire les complices de votre amour propre ; rarement l'homme qui refuse l'honneur d'un petit grade est digne d'un grade plus élevé. Faut-il d'un patriotisme qui réside tout entier dans une épauvette ; on se rirait de nous, si nous faisons nos supérieurs de ceux qui, en aucune circonstance, ne veulent être nos égaux. C'est à avouer d'ailleurs, que le dédain qu'ils professent pour nous est légitime. Si ces messieurs veulent des distinctions, qu'ils aillent en chercher dans l'antichambre du ministère ; là il ne faut que se mettre à genoux pour en prendre ; mais les distinctions que décerne le peuple, c'est autre chose, elles ne peuvent être, elles, que la récompense d'un patriotisme éprouvé et d'un dévouement sans réserve, comme sans condition, à ses intérêts. Pour exclure le peuple des collèges électoraux, ces messieurs allèguent qu'il manque d'intelligence, justifications nous de ce reproché en les excluant.

Il est une autre considération qui doit nous déterminer à n'élire, que des hommes d'entre nous, c'est que le grade d'officier, dans la garde nationale, confère des droits municipaux ; et que bientôt, sans doute, il confèrera des droits politiques. Ne sacrifions pas, bien entendu, les intérêts de la garde nationale, aux intérêts de la réforme et à de légitimes antipathies ; car c'est de la garde nationale seule que nous nous occupons maintenant. Mais tâchons de concilier toutes les choses ; ne disons pas : point de bourgeois, quand même ; mais disons : point de bourgeois s'il se peut.

Votre ami,

BRECHEDENT.

Pour copie conforme :

C. TILLIER.

Annonces, Avis divers.

Étude de M^e ALPH. BONABEAU, avoué, demeurant à Nevers, rue du Fer, N^o 12.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Extrait prescrit par l'article 2194 du code civil et par l'avis du conseil d'État du neuf mai 1807, approuvé le premier juin suivant.

De deux exploits, l'un du ministère de Mathieu Nivet, huissier à Nevers, en date du treize août mil huit cent quarante, enregistré le lendemain quatorze; l'autre, du ministère de Bramard, huissier à Saint-Saulges, en date du six octobre de la même année, enregistré le dix du même mois;

IL APPERT.

Qu'à la requête de M^e Jean-Marie Chouet, notaire, demeurant à Saint-Saulges, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Alphonse Bonabeau, avoué, demeurant à Nevers;

Notification a été faite: 1^o à monsieur le procureur du roi près le tribunal civil de première instance séant à Nevers, en son parquet audit Nevers, en parlant à sa personne qui a visé l'original;

2^o Au sieur Jean Bouton, propriétaire, demeurant en la commune de Jailly-Saint-Sylvestre, au nom et comme subrogé-tuteur des enfants mineurs, issus du mariage du sieur Claude Briffault, avec dame Marie Victoire Brissard, son épouse, propriétaires, demeurant à l'étang du Baltoir, commune de Saint-Saulges, au domicile dudit sieur Bouton, en parlant à sa personne;

D'un acte fait au greffe du tribunal civil de Nevers, le vingt-neuf juillet mil huit cent quarante; enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie collationnée, certifiée conforme par M^e Bonabeau, avoué susnommé, et enregistrée, d'un acte reçu par M^e Charlet, notaire à Saint-Saulges, le premier avril mil huit cent trente neuf, enregistré le huit du même mois; contenant vente au profit du requérant par le sieur Claude Briffault, propriétaire, et de dame Marie Victoire Brissard, son épouse, propriétaire demeurant ensemble à l'étang du Baltoir, commune de Saint-Saulges, des cinq huitièmes du pré appelé Pré de la Bette, situé commune de Crux, indivis pour les trois autres huitièmes, avec: 1^o dame Marie Briffault, femme de François Amelot, propriétaire, demeurant aux Chaumes-Jarland, commune de Saint-Saulges; 2^o Françoise Briffault, femme de Jean Savre, propriétaire, demeurant à Pouzy, commune de Saint-Saulges; 3^o et les mineurs Luthereau, du produit de cinq cents kilogrammes de foin environ, tenant du levant, à la veuve Camus, du midi, à la rue qui conduit de Montpillard, à la route de Decize à Clamecy, et encore au pré des héritiers Blandin, du couchant, aux héritiers Blandin, et du nord, au sieur Philibert Perret et au sieur Jean Briffault; ladite vente faite en outre, moyennant la somme principale de trois mille sept cents francs, dont trois cents francs payés comptant; ledit acte constatant en outre, que ce dépôt était en conformité de l'article deux mille cent quatre-vingt quatorze du code civil, à l'effet de purger les hypothèques légales qui peuvent exister sur ledit pré, indépendamment de l'inscription hypothécaire, et qu'un extrait de la copie collationnée, déposée, contenant toutes les formalités prescrites par l'article deux mille cent quatre-vingt quatorze du code civil, précité, a été affiché dans l'auditoire du tribunal, au tableau à ce destiné pour y demeurer pendant le délai de deux mois prescrit par la loi.

Avec déclaration à monsieur le procureur du roi et au sieur Bouton que les pré-

cedents propriétaires, outre les vendeurs de l'objet ci-dessus et de leurs co-indivisaires, sont: 1^o le sieur François Briffault, et Jeanne Martin, père et mère du sieur Briffault, vendeur, décédé depuis quinze ans environ; 2^o Louis Briffault, frère-Germain dudit Briffault, et décédé sans postérité, et que toutes les personnes au profit desquelles il peut exister sur le pré vendu, des hypothèques légales grevant ledit pré, indépendamment de l'inscription, n'étant pas connues du requérant, il fera publier la présente notification, dans les formes prescrites par l'article six cent quatre-vingt-trois du code de procédure civile, et par l'avis du conseil-d'état, du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant, et que le délai de deux mois fixé par l'article deux mille cent quatre-vingt-quatorze du code civil, pour inscrire lesdits hypothèques légales, ne courra qu'à partir du jour de ladite publication.

Avec sommation à monsieur le procureur du roi et au sieur Bouton, de requérir si bon leur semble, dans ledit délai de deux mois, au bureau des hypothèques de Nevers, toutes inscriptions d'hypothèques légales, pouvant exister au profit des personnes qui y ont droit, sur l'immeuble vendu, leur déclarant, que faute par eux de ce faire dans ledit délai de deux mois et icelui passé, ledit immeuble sera et demeurera bien et valablement affranchi de toutes hypothèques de ce genre.

Pour extrait:
Signé Alph. BONABEAU, avoué.

Étude de M^e Col, notaire à Nevers.

VENTE

MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

On fait savoir que le dimanche 18 octobre 1840, à 10 heures du matin, il sera procédé au lieu de Fourchambault, en la demeure du sieur Joseph NOEL, à la vente aux enchères de meubles et objets mobiliers, consistant en lits garnis, pendule, garniture de foyer, armoire, vêtements, linges, draps, table, et autres ustensiles de ménage.

Et que le dimanche 25 octobre, même mois, à pareille heure il sera également procédé à Marzy, au domicile de la veuve NOEL, à la vente aux enchères de différents meubles et ustensiles de ménage, légumes, blé, vin, vache et porcs.

Tous ces objets dépendent de la communauté qui a existé entre Marguerite Elisabeth VRINAT et Joseph NOEL, son défunt mari, et de la succession de ce dernier.

La vente sera faite au comptant et en francs.

VENTE

AU-DESSOUS DU COURS avec terme de trois mois.

Les marchandises ci après déposées dans les bâtiments de la tuilerie des Choumottes près Nevers; savoir:

- 1^o Tuiles environ 3000.
- 2^o Briques simples environ 60,000.
- 3^o Briques doubles environ 10,000.

Les marchandises seront livrées sur place et vendues, la tuile à raison de 16 fr. la brique simple 16 fr. 50 et la brique double de 20 fr.

S'adresser au sieur Marigny père, fermier de la tuilerie ou à M. Bonabeau avoué, mandataire, qui pourra seul recevoir le prix.

CAFÉ

DE LA RENAISSANCE.

Cet établissement, nouvellement créé, est situé sur la place de Saint-Sébastien, et offrira aux consommateurs tous les agréments désirables. célérité dans le service, propreté, et bonne qualité dans tout ce qui sera demandé par les consommateurs; on y trouvera un fort bon billard.

L'ouverture de ce café aura lieu dimanche prochain 18 octobre.

Le sieur Bouziat qui en est propriétaire, y a joint au dessus une salle de danse vaste et décorée avec élégance; cette salle a un entrée indépendante du café.

A VENDRE,

La collection complète des *Annales du département de la Nièvre*, par feu M. GILLET, juge-suppléant en la cour criminelle du même département.

S'adresser, de midi à trois heures, à M. BAUDIOT maison Morel, maître plâtrier, rue des Jacobins, ou au bureau du journal.

Étude de M^e Durand, avoué à Nevers, rue St-Martin, N^o 1.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

En l'Étude et par devant M^e Lefebvre, notaire à St-Pierre-le-Moutier,

DE LA

PÊCHE D'UN ÉTANG

Situé en la commune de Toury-sur-Jour, canton de Dornes, arrondissement de Nevers, département de la Nièvre.

L'adjudication aura lieu le dix huit octobre mil huit cent quarante.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu d'un jugement sur requête, rendu par la chambre des vacations du Tribunal civil de première instance, seant à Nevers, sous la date du quatorze septembre mil huit cent quarante, enregistré.

Il sera à la requête de dame Claudine Bouillet, veuve du sieur Ignace Deschaumes, propriétaire demeurant à Nevers, habile à prendre la qualité de commune en bien avec feu le sieur Deschaumes, son mari, mais sous la réserve d'accepter ou de répudier ladite communauté, procédé en l'étude et par devant M^e Lefebvre, notaire à Saint-Pierre-le-Moutier, aux enchères.

A la vente et adjudication de la pêche d'un Etang appelé Vatay contenant 3,700 d'empoissonnement, situé commune de Toury sur Jour, canton de Dornes, arrondissement de Nevers, [Nièvre].

S'adresser pour avoir tous renseignements et communication des charges, 1^o à M^e Durand, avoué de la poursuite, demeurant à Nevers, rue Saint-Martin, N^o 1. 2^o à M^e Lefebvre, notaire à Saint-Pierre-le-Moutier, chargé de la vente.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant, soussigné, à Nevers, le cinq octobre mil huit cent quarante.

Pour M. DURAND, avoué poursuivant, absent,

Signé Alph. BONABEAU.

Enregistré à Nevers, le cinq octobre mil huit cent quarante, f. 77 c. 5. reçu 1 fr. et dix centimes pour décime.

Signé VIMAL.

Etat civil de la ville de Nevers.

Décès du 8 au 15 octobre.

Dubreuil Michelle, âgé de 72 ans, née à Pougues, veuve de Jacques Dissard, décédée à l'hospice.

Bion Catherine, âgée de 31 ans, née à Lambert, (Puy-de-Dôme), célibataire, décédée rue St-Trohé.

Vaillant Pierre, âgé de 3 ans, né à Nevers, décédé rue de la Barre.

Chamereux Louise, âgée de 55 ans, née à Montigny-aux-Amognes, veuve de Charles Guenot, décédée à l'hospice.

Paulin Georges, âgé de 34 ans, journalier, né à Montenoison, époux de Marie Larivé décédée à l'hospice.

Graugnard Adélaïde Mélanie, âgée de 26 ans, née à Nevers, épouse d'Amédée Arnoux, décédée rue St-Etienne.

Reboul Adrien, âgé de 4 ans, né à Nevers, décédé rue des Jaloux.

Pivers Louise, âgée de 2 ans, née à Nevers, décédée rue des Innocents.

Droullat Alexandre, âgé de 4 ans, né à Germigny-l'Exempt (Cher), décédé rue de la Parcheminerie.

Rameau Marie, âgée de 15 jours, née à Nevers, rue du Calvaire.

Mariages.

Montigny Champron, vigneron, né à Nevers, et Tarin Françoise, journalière, née à Nevers.

Naissances.

- 4 enfants légitimes du sexe masculin.
- 4 id. du sexe féminin.
- 1 enfant naturel du sexe masculin.
- 1 id. du sexe féminin.

Marché de Sceaux du 12 octobre 1840.

	amené	Vendus.		Prix par 1/2 k.			Rendu
		Paris.	Envir.	sur pied.			
Bœufs...	1,092	514	354	59	58	47	224
Vaches...	310	232	53	56	46	36	25
Veaux...	293	65	214	83	73	63	14
Moutons...	9974	3938	4507	68	53	48	1529

La sorte des bœufs était aujourd'hui un peu meilleure que de coutume à ce marché; les meilleurs étaient pris parmi les Nivernais, les Manceaux, les Normands et les Limousins (Haute-Vienne). Il s'est fait très peu d'affaires jusqu'à une heure; l'abondance des bœufs a été cause de cette lenteur; cependant après cette heure, la vente s'est ranimée, et jusqu'à un moment de la clôture, les transactions ont été assez rapides. En résultat, il y a eu baisse sur le cours de jeudi dernier, et les bœufs de choix ont été vendus jusqu'à 61 c. le 1/2 kilogramme.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

de choix...	62 00	à	64 00
premières marques...	60 00	à	61 00
deuxièmes idem...	58 00	à	59 00
troisièmes idem...	56 00	à	57 00
Marques inférieures...	54 00	à	55 00
2 ^o qual. de tous pays...	48 00	à	52 00
3 ^o id...	30 00	à	35 00
4 ^o id...	24 00	à	28 00

Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSER. — Arcis-sur-Aube, Arras, Châlons-sur-Marne, Pont-Sainte-Maxence.

BAISSE. — Beaugency, Beauvais, Chartres, Châteaugontier, Crépy, Clermont (Oise), Etampes, Gien, Melun, Orléans, Rozoy, Rambouillet, Sezanne, Tarascon.

ORLÉANS. 16 octobre. Notre marché était fortement garni; suivant la mercuriale les prix du blé ont baissé de 1-07, le pain de 4 kil. a été diminué de 5 c.

Blé de 1^{re} qualité 21 à 22 f. l'hect.; 2^e qualité 20-50; 3^e qualité 16 à 18.

BOURSE du 13 Octobre.

La rente a commencé à Tortoni à 92 fr. et elle est montée avec rapidité à 73-40. Elle est ensuite tombée à 73 fr., et c'est à ce prix qu'elle a ouvert au parquet.

Après l'ouverture elle est montée un moment à 73-20; mais des ventes assez fortes qui ont été faites principalement pour des réalisations de bénéfices ont amené une assez forte baisse. Le 3 est tombé à 71-80 et a fermé à fermé au parquet à 72-15. A 4 heures le cours était 71-75.

5 0/0	106—»»	Et. rom.	97—
4 1/2	98—»»	Espagne act.	22—
4 0/0	93—50	5 0/0 belge.	93—1/2
Oblig. de P. 1190—»»		3 0/0 belge.	72—20
Banque.	2875—»»	Coup. Lafitte 1000—»»	
Naples.	98—50		5020—»»

FOIRES DE LA NIÈVRE. -- Octobre.

16 Alligny près Cosne,	26 Livry,
Alligny-en-Morvan,	Mhère,
Chaumard,	Champallement,
19 Gauchy,	27 Montceaux,
Saint-Révérend,	Saint-Laurent,
Clamecy,	28 Chantenay,
Cercy-la-Tour, (ap. la veille.)	Donzy,
20 Saint-Véran,	29 Brèves,
22 Arquan,	Decize,
Lucenay-les-Aix,	Poiseux,
24 Fours,	Varzy,
25 Saint-Véran (appoint),	30 Crux-la-Ville,
	31 La Charité,

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.